

IMMIGRATION INFORMATION NOTE**Entering and leaving French territory for boaters residing outside the Schengen area**

You are a resident of a non-Schengen country and sail to Deauville direct from your country ?

Please follow the procedure below :

- Complete the “border control entering and leaving form” (entry)
- Send a digital copy by email to Deauville harbour office at deauville@portsducalvados.fr
 - ✓ no later than 24 hours before your arrival at the marina
 - ✓ or upon your departure from the third country (*neighboring third countries : Great Britain, Jersey, Guernsey, Ireland*) if you moor less than 24 hours in Deauville
- Upon receipt, Deauville will transfer your demand to Honfleur harbour (Border Control Point) which will get in touch with you to make an appointment with the custom to regularize your entry into the territory.

You are a resident of a non-Schengen country and wish to return to your country from Deauville ?

Please follow the procedure below :

- Complete the “border control entering and leaving form” (departure)
- Send a digital copy by email to Deauville harbour office at deauville@portsducalvados.fr
 - ✓ no later than 24 hours before your departure from Deauville
- Upon receipt, Deauville will transfer your demand to Honfleur harbour (Border Control Point) which will get in touch with you to make an appointment with the custom to regularize your departure from the territory.

NOTE D'INFORMATION IMMIGRATION**Entrée et sortie du territoire français pour les plaisanciers résidant hors de l'espace Schengen**

Vous êtes résident d'un pays Hors Schengen et vous arrivez directement à Deauville depuis votre pays ?

Vous devez suivre la procédure suivante :

- Je complète le « formulaire déclaratif de contrôle aux frontières » (entrée)
- Je l'envoie en version numérique au bureau du port de plaisance à deauville@portsducalvados.fr
 - ✓ au plus tard 24h avant mon arrivée dans le port de plaisance
 - ✓ ou à mon départ du pays tiers (*pays tiers limitrophes : Grande Bretagne, Jersey, Guernesey, Irlande*) si mon séjour à Deauville dure moins de 24h
- A réception, le bureau du port de plaisance de Deauville transmet ma demande au port de Honfleur qui est le Point de Passage aux Frontières (PPF) le plus proche. Le port de Honfleur me contacte et fixe un rendez-vous avec la douane pour régulariser mon entrée sur le territoire.

Vous êtes résident d'un pays Hors Schengen et vous revenez dans votre pays au départ de Honfleur ?

Vous devez suivre la procédure suivante :

- Je complète le « formulaire déclaratif de contrôle aux frontières » (sortie)
- Je l'envoie en version numérique au bureau du port de plaisance à deauville@portsducalvados.fr au plus tard 24h avant mon départ de Deauville
- A réception, le bureau du port de plaisance de Deauville transmet ma demande au port de Honfleur qui est le Point de Passage aux Frontières (PPF) le plus proche. Le port de Honfleur me contacte et fixe un rendez-vous avec la douane pour régulariser ma sortie du territoire